COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 AOUT 2017.

Nombre de conseillers

En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

L'an deux mil dix sept

Le trente et un août à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Viquié Pascal, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 23 août 2017.

Présents:

M. Borderieux Jack, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, M. Cantin Sébastien, M. Coplo Edouard, M. Dauron Alain, M. Fleurier Rémy, Mme Gibert Annie et Mme Juste Ginette.

<u>Personne excusée</u>: M. Ortéga Frédéric.

Mme Gibert Annie a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire fait part de la lettre de démission de son mandat de conseillère municipale de Mme Francine Danjou pour raisons personnelles.

Délégué commission locale d'information de Belleville sur Loire.

Le conseil municipal élit par 10 voix pour Monsieur Viguié Pascal délégué titulaire à la C.L.I. de Belleville sur Loire, en remplacement de Madame Danjou Francine.

Esquisse de la boulangerie.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour, d'accepter l'esquisse de la boulangerie établie par Mme Vermande Tassin Myriam, architecte.

M. Fleurier dit qu'il serait judicieux d'installer un parking à vélo. Cette proposition est retenue.

Ainsi, l'architecte lancera l'avant-projet sommaire et estimera les montants de chaque lot de travaux. Puis le conseil municipal établira le plan de financement de l'opération et pourra ainsi effectuer les demandes de subventions auprès du conseil départemental, du conseil régional dans le cadre du syndicat de pays Sancerre Sologne et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le conseil municipal autorise à l'unanimité par 10 voix pour, Monsieur le Maire à lancer une consultation pour les missions contrôle technique et coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour ce projet de construction de boulangerie.

Monsieur le Maire donne une ébauche du plan de financement prévisionnel, informe de la valeur approximative du futur loyer et des taux d'emprunt actuels s'il s'avérait nécessaire d'emprunter.

Monsieur le Maire fait part d'un mail envoyé par le voisin propriétaire d'un bâtiment accolé à celui de la commune.

La commune est en attente des résultats des diagnostics amiante et plomb réalisés avant de procéder à la démolition du bâtiment situé actuellement sur la parcelle.

Une étude de sol devra être réalisée après cette démolition.

Le bâtiment étant accolé à un autre, un constat d'huissier sera réalisé avant la démolition.

Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Léré, année scolaire 2015/2016.

Suite à la proposition de la municipalité de Léré, et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour, de verser la somme de :

- 862.01 euros par enfant de Sury près Léré, ayant fréquenté les écoles maternelle et élémentaire de la commune de Léré pour l'année scolaire 2015/2016.

Soit une dépense de 862.01 € x 45 élèves = 38 790.45 euros.

Restaurant chez Fred:

Monsieur le Maire présente deux devis pour l'installation d'une rôtisserie à l'intérieur du restaurant. Le devis du matériel serait à la charge de M. Molot et les travaux d'installation seraient à la charge de la commune. Le conseil municipal décide d'attendre le budget 2018 ainsi que le bilan annuel du restaurant « chez Fred » avant d'envisager ces travaux.

Illuminations de Noël:

Le conseil municipal accepte à l'unanimité par 10 voix le devis de l'entreprise Citéos pour la location annuelle des illuminations de Noël pour un montant de 15 819.60 € T.T.C

Référent P.L.U.I.

Le conseil municipal est informé de la recherche d'un administré bénévole volontaire de la commune pour être référent PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) auprès de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire.

Repas des aînés et projection film :

M. Coplo informe que la commission sociale propose que le repas des aînés ait lieu le samedi 1^{er} octobre 2017 à la salle des Fêtes et qu'une projection du film « Auvergne inattendue » soit organisée le dimanche 19 novembre à 15h.

Médiathèque intercommunale :

Suite à la demande de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire d'étudier la position de la commune de Sury près Léré dans le cas où le fonctionnement des médiathèques et bibliothèques intercommunales (Bannay, Savigny, Belleville sur Loire et Sury près Léré) serait retiré des compétences de ladite communauté de communes :

1) Bâtiment.

Le bâtiment abritant la médiathèque a été mis par la commune à disposition de la communauté de communes Haut Berry Val de Loire lors de la prise par cette dernière le 24/04/2010 de la compétence culture. Après délibération, le conseil municipal accepterait à l'unanimité par 10 voix pour, la restitution de ce bâtiment à la commune.

2) Personnel

Afin de ne pas augmenter les charges de fonctionnement de la commune, comme le demande le gouvernement, par une augmentation de la masse salariale qu'entrainerait la création d'un poste d'agent du patrimoine,

Vu l'incertitude financière pesant sur les collectivités locales actuellement,

Vu les projets communaux d'investissement en cours,

Vu l'article L5211-4-1 du CGCT (Code Général des Collectivités territoriales),

Le conseil municipal décide par 9 voix pour et une abstention de ne pas accepter la réintégration dans ses effectifs de l'agent transférée à la communauté de communes Haut Berry Val de Loire le 01/03/2010.

En contrepartie, la municipalité, afin de ne pas pénaliser les lecteurs par la disparition de ce service, s'engagerait à gérer depuis la mairie, à effectif constant, le réseau informatique en place actuellement, ceci permettant de plus d'augmenter très sensiblement l'amplitude horaire d'ouverture à la population (6 jours sur 7) par rapport à celui en place actuellement.

S.I.A.E.P. :

Mr Dauron présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de 2016.

Voirie:

Le conseil municipal accepte les demandes d'administrés pour le gravillonnage sur deux portions de routes communales (les Malais et les Graviers) ainsi que la mise en place d'un ralentisseur au lieu-dit des Malais.

Monsieur le Maire présente les chiffres des comptages routiers 2016 sur la RD 751.

Il informe également qu'un relevé de vitesse demandé par la commune sera effectué en agglomération sur la RD 152 par le centre de gestion des routes.

Piscine de Belleville :

Madame Gibert informe le conseil municipal que les classes maternelles de l'école de Léré n'auront plus de créneaux horaires à la piscine de Belleville suite à une décision des élus de Belleville en conseil d'exploitation de la piscine.

Les élus regrettent cet état de fait, qu'uniquement les classes maternelles de Belleville aient un créneau, et que de plus, des écoles de la Nièvre et de l'Yonne puissent en bénéficier.

Les classes élémentaires iront le vendredi matin du 18 septembre au 8 décembre et le mardi matin du 2 avril au 22 juin.

Questions diverses:

M. Fleurier rapporte que plusieurs personnes signalent que les parterres de fleurs le long de la RD 751 ne sont pas désherbés régulièrement. Il suggère de trouver une solution avec des copeaux de bois, de l'ardoise ou autre.

Il constate que le pont n'a pas été fleuri cette année.

M. Bordu signale qu'il y a un châtaignier à couper sur le chemin en direction de Savigny vers le Moulin Gentil qui est dangereux.

Mme Cadete informe qu'elle est disponible pour aider à installer la salle pour le repas des aînés et demande si la commune a des containers pour remplacer ceux du PSPG qui sont cassés ?

M. Borderieux informe le conseil que l'entreprise Decherf a commencé les travaux chemin des Fêles et que l'entreprise Robineau a débuté le chemin des Perches.

Mme Gibert déplore que la communauté de communes souhaite abandonner les médiathèques de ses compétences.

Elle informe que le Sury infos paraitra avec un peu de retard, et qu'elle a rendezvous mardi avec l'imprimeur.

L'entreprise Bedu peindra les portes de l'église la semaine prochaine.

M. Coplo souhaiterait que la salle des Fêtes ne soit pas louée la veille du repas des Aînés.

Il demande ce qui pourrait être fait pour le mur le long de la route de la Loire qui est en mauvais état.

M. Dauron lui répond qu'il a demandé un devis pour sa restauration.